



DESCRIPTION AND RULES

EFFECTIVE APRIL 1st 2019.



THE DESJARDINS ODYSSEY LOUNGE ACCESS BENEFIT

Kick back and relax in the Desjardins Odyssey Lounge at Montreal's Pierre Elliott Trudeau International Airport while you wait for your flight. Simply present your Desjardins Odyssey Visa Infinite Privilege* credit card and your boarding pass, subject to the rules below.

The Desjardins Odyssey Lounge **is located near gate 63 of the international terminal** and includes:

- Snacks and drinks
- Comfortable spaces to relax
- Newspapers and magazines
- Wi-Fi

DESJARDINS ODYSSEY LOUNGE ACCESS BENEFIT RULES

- Enjoy **12 free passes¹** per account, per year
- Once you've used your 12 free passes, **get 50% off the current entry fees**. On each visit, this discount² can be applied to **one other person accompanying you or another cardholder on the account, and up to 3 children³ under the age of 18**

- a) One of the cardholders must be present when the passes or the discounts are used.
- b) To access the Desjardins Odyssey Lounge (the “lounge”), cardholders must present a Desjardins credit card from an account in good standing and a ticket or boarding pass for a departure confirmed that same day. For these purposes, an account in good standing is an account for which all of the terms and conditions of the agreement governing the use of the card are met and that has not been suspended or closed.
- c) The Desjardins Odyssey Lounge is only available to cardholders taking international flights from gates 51–68 in the international zone. **This does not include flights to Canadian or U.S. destinations.**
- d) All minors must be accompanied by an adult.
- e) The Federation can, at any time, deny a traveller access to the lounge. The Federation takes no responsibility for any loss or damage resulting from a visitor being denied access to the lounge.
- f) The terms defined in the cardholder’s variable credit agreement have the same definitions in these rules.
- g) The Federation may modify these rules, or alter or withdraw access to the lounge as a privilege associated with the cardholder’s credit card. It may also put an end, in whole or in part, to the Desjardins Odyssey Lounge services.
- h) Access to the lounge might not be available if it is at maximum capacity or for reasons beyond the Federation’s control.

¹ One passe is counted when you or anyone accompanying you (except children under three years old) accesses the lounge.

² This discount is applicable only once per visit, per account.

³ Children under three years old are admitted free.

* Trademark of Visa Int., used under license.

DESCRIPTION ET RÈGLES

EN VIGUEUR À COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2019**L'AVANTAGE ACCÈS AU
SALON ODYSSÉE DESJARDINS**

Venez vous détendre au salon Odyssée Desjardins de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal en attendant le départ de votre vol international. Sur simple présentation de votre carte de crédit Desjardins Odyssée Visa Infinite Privilege* et de votre carte d'embarquement, le tout sujet aux règles ci-dessous.

Le salon Odyssée Desjardins est situé **à proximité de la porte 63 de la jetée internationale** et comprend notamment :

- Des bouchées et des breuvages;
- Des espaces confortables pour vous détendre;
- Des journaux et des magazines;
- L'accès à Internet sans fil.

**RÈGLES APPLICABLES À L'AVANTAGE
ACCÈS AU SALON ODYSSÉE DESJARDINS**

- Vous bénéficiez d'un maximum de **12 accès¹ sans frais par compte par année civile**.
- Lorsque vous avez épuisé ces 12 accès, vous obtenez **un rabais de 50 % sur le tarif d'entrée régulier alors applicable**. À chaque visite, vous ou tout autre détenteur du compte pouvez faire profiter de ce rabais² **à une autre personne vous accompagnant et à un maximum de 3 enfants³ de moins de 18 ans**.

- a) L'un des détenteurs doit être présent lors de l'utilisation des accès et du rabais.
- b) Les détenteurs souhaitant entrer au salon Odyssée Desjardins (le « salon ») doivent présenter une carte de crédit Desjardins dont le compte est en règle ainsi qu'un billet ou une carte d'embarquement pour un départ confirmé le jour même. À cette fin, un compte en règle est un compte dont toutes les modalités du contrat régissant l'utilisation de la carte sont respectées et qui n'a pas été suspendu ou fermé.
- c) L'accès au salon est réservé aux détenteurs dont le vol international part d'une porte d'embarquement de la zone internationale, soit de 51 à 68. **Les vols à l'intérieur du Canada ou à destination des États-Unis sont exclus.**
- d) Toute personne mineure qui se présente au salon doit être accompagnée par un adulte.
- e) La Fédération peut, en tout temps, refuser l'accès au salon à un voyageur. La Fédération n'assume aucune responsabilité à l'égard des pertes ou des dommages subis par un visiteur s'étant vu refuser l'accès au salon.
- f) Les termes définis dans le contrat de crédit variable du détenteur ont la même signification dans le cadre des présentes règles.
- g) La Fédération peut, en tout temps, modifier les présentes règles, modifier ou retirer les priviléges d'accès au salon liés à la carte du détenteur et mettre fin en tout ou en partie aux services du salon.
- h) Le salon pourrait ne pas être accessible si sa capacité maximale est atteinte ou pour des raisons indépendantes de la volonté de la Fédération.

¹ Un accès est comptabilisé chaque fois que vous et chaque personne vous accompagnant (excluant les enfants de moins de trois ans) accédez au salon.

² À noter que ce rabais n'est applicable qu'une fois par visite, par compte.

³ Tous les enfants de moins de trois ans sont admis sans frais.

* Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.